



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SALLE DU CONSEIL

SÉANCE DU 13 AOÛT 2013  
N° 6 - 2013

L'année deux mille treize, le treize Août à 20 Heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU Jean-Pierre, Maire d'Héricy.

**Étaient présents** : M. ROUSSEAU Jean-Pierre (Maire), M. JEGAT Robert, M. BOISMARD Dominique, Mme BERTHOLIER Sophie, Mme JAMET Michèle, Mme LECLERE Éliane, M. BOISSEAU Michel, M. LEFEVRE Olivier, M. MARTOS José, M. LE DROUMAGUET Christophe, M. MEDEIROS Édouard, (Conseillers Municipaux), lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents excusés** : Mme GOZAL Muriel, Mme BUSSILLET Dominique, M. DUFOUR Bernard (donnant pouvoir à M. LE DROUMAGUET Christophe), M. LAZZAROTTI Bruno (donnant pouvoir à M. LEFEVRE Olivier), M. MONCOUQUT Pascal, M. RASO Laurent (donnant pouvoir à Mme BERTHOLIER Sophie), M. TRELLU Alain (donnant pouvoir à M. BOISMARD Dominique), M. VENET Jean-Claude (donnant pouvoir à M. ROUSSEAU Jean-Pierre).

**Absents** : Mme GALLARD Colette, M. DALLAINE Michel, M. STREIFF Dominique.

M. MARTOS José a été élu Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

La séance est ouverte à 20h35.

*Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il n'y avait pas le quorum lors de la séance du 06 Août 2013, et que ce conseil municipal n'a pas besoin de quorum pour se tenir.*

**ORDRE DU JOUR :**

- 1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Juin 2013.
- 2°) Représentativité applicable au prochain renouvellement des conseils communautaires.
- 3°) Remplacement d'un Conseiller Municipal Délégué.
- 4°) Demande de subvention Fonds départemental E.C.O.L.E.
- 5°) Création d'un bail de location de locaux pour le Diocèse de Meaux.
- 6°) D.M. 2013-03 du budget communal.
- 7°) Réalisation d'un emprunt pour l'aménagement de la Maison de santé.
- 8°) Vitrification des parquets de l'école primaire.
- 9°) Questions diverses.

**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2013.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. REPRESENTATIVITE APPLICABLE AU PROCHAIN RENOUELEMENT DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES.**

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (Article L5211-6-1 du CGCT), destinés à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

Monsieur le Maire précise qu'en conséquence les habitants d'Héricy ne pourront plus rayer des noms sur une liste : Les bulletins devront être complets dans l'urne. Le problème de la parité demeure.

En application de ces nouvelles dispositions, il est prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges :

- une procédure de droit commun,
- une procédure reposant sur un accord local.

Les règles de répartition des sièges au sein des nouveaux EPCI sont basées sur 3 principes généraux :

- la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune,
- chaque commune dispose d'au moins un siège
- aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

S'agissant de la Communauté de Communes Entre Seine et Forêt, le Maire propose la répartition suivante :

Communes Membres de l'EPCI	Population *	Nombre de délégués
Héricy	2635	7
Samoreau	2371	7
Vulaines sur Seine	2660	8

\*Chiffres en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2013 – Source INSEE

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette répartition qui a été calculée sur la base de 22 sièges et à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le nombre et la répartition des délégués ci-dessus, tels qu'il s'appliquera après le renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

### **3. REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE.**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17,
- Vu la délibération en date du 27 Mars 2008 concernant la création de six postes d'Adjoints au Maire,
- Vu la délibération en date du 27 Mars 2008 concernant l'élection de sept postes de Conseillers Municipaux délégués,
- Vu la délibération en date du 09 Septembre 2010 modifiant le nombre de conseillers municipaux délégués,
- Vu la lettre de démission à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2013 de Monsieur LAZZAROTTI Bruno de son poste de Conseiller délégué « Sécurité Civile – Circulation » en date du 01 Août 2013,

Monsieur LAZZAROTTI quitte la commune, ce qui explique la démission de son mandat municipal.

Après un appel de candidature infructueux, le Conseil municipal de la commune d'Héricy, après délibération, décide à l'unanimité de confier la charge de « Sécurité Civile – Circulation » à M. VENET Jean-Claude, Maire Adjoint chargé par ailleurs de la voirie et de l'urbanisme.

### **4. DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DEPARTEMENTAL E.C.O.L.E.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux prévus au budget 2013 pour les écoles primaire et maternelle peuvent faire l'objet d'une attribution d'une subvention E.C.O.L.E., soit :

#### **1 – École maternelle :**

Le remplacement de châssis bois simple vitrage par des châssis métallique double vitrage à rupture de point thermique, pour un montant de 11 517,62 €.

#### **2 – École primaire :**

Le remplacement du climatiseur, initialement prévu pour un montant de 4 909,34 €.  
La vitrification de deux classes pour un montant de 3 354,78 €.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer une convention Fonds Départemental E.CO.L.E. pour l'entretien des locaux scolaires existants, sur l'ensemble des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition à l'unanimité.

### **5. CREATION D'UN BAIL DE LOCATION DE LOCAUX POUR LE DIOCESE DE MEAUX.**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait accepté la gratuité de la redevance pour occupation d'un logement sans droit ni titre jusqu'à fin juin 2013 du logement situé dans le bâtiment communal servant de presbytère, dont le bail signé avec le Diocèse de Meaux s'est terminé le 1<sup>er</sup> octobre 2012.

Monsieur le Maire propose l'établissement d'un bail sur 9 ans avec le Diocèse de Meaux pour la location du petit appartement (deux pièces) au premier étage de la cour des communs, à Héricy (Ex labo photo), afin de permettre la poursuite des réunions, prières et parfois ses catéchèses de l'association et le prix du loyer à 15 euros mensuels pour l'année 2013. Ce loyer évoluera chaque année, le 1<sup>er</sup> janvier, en fonction des variations de la moyenne sur quatre trimestres de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

Les factures d'énergies seront à la charge du locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède aux vote : 1 voix « Contre » (M. BOISSEAU Michel), Aucune abstention, 15 voix « Pour ».

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte les propositions à la majorité.

#### **6. D.M. 2013-03 DU BUDGET COMMUNAL.**

Considérant qu'il est indispensable de terminer l'équipement en matériels de la salle du Clos, et plus particulièrement celui concernant les fournitures pour le sport des enfants scolarisés à Héricy, Monsieur le Maire précise qu'il manque, sur l'opération n° 71 – Matériels salle d'activités, la somme de 360,58 € pour pouvoir acheter l'ensemble des matériels nécessaires. Monsieur le Maire propose de transférer 360,58 € de l'opération 23 – Travaux voirie, dont le solde, après mandatement des sommes engagées est égal à 51 198,26 € sur l'opération n° 71 – Matériels salle d'activités.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de terminer rapidement la maison de santé car les praticiens s'impatientent.

La kinésithérapeute ayant besoin de 50 m<sup>2</sup> plus une salle commune et le médecin envisageant de faire venir un confrère pour l'aider, l'extension du bâtiment est devenue indispensable. Le coût approximatif de cette opération est estimé à 350 000 €. L'étage ne sera aménagé que si un médecin remplaçant souhaite avoir une salle de repos.

Monsieur le Maire précise que le calcul des futurs loyers est actuellement en cours, et devrait être d'environ 9 euros par m<sup>2</sup>. Une régie à responsabilité au niveau communal sera élaborée avec l'accord de Monsieur le Trésorier. Il ajoute qu'une opération de promotion est organisée par le Conseil Général le 12 Septembre 2013, à laquelle assistera le médecin.

Madame JAMET Michèle demande si la commune est sûre que les praticiens s'engageront pour ce projet. Monsieur le Maire répond que le médecin et la kinésithérapeute ont signé un engagement pour cela.

Considérant que cette modification dans le phasage des investissements de la commune permettra l'aménagement de la Place du Clos en 2014,

Considérant que la réalisation de ce bâtiment est de première urgence, et afin de commencer l'aménagement de la place du Clos par la modification de l'entrée du Centre de Loisirs conformément aux engagements pris,

Monsieur le Maire rappelle que la D.E.T.R. devrait subventionner les travaux à hauteur de 40% du prix total H.T.

Monsieur le Maire propose :

- De transférer la somme de 50 837,68 € de l'opération 23 – Voirie correspondant au solde après mandatement des sommes engagées,
- De transférer la somme de 170 000,00 € de l'opération 67 – Place du Clos dont le solde est à ce jour égal à 224 542,22 € après mandatement des sommes engagées,
- De transférer la somme de 42 988,23 € de l'opération 61 – Salle d'activités correspondant au solde après mandatement des sommes engagées,

Sur l'opération 68 – Maison Médicale.

Enfin, Monsieur le Maire propose de prendre une partie de la somme disponible sur le compte 022 – Dépenses imprévues, soit 50 000,00 euros et de la transférer sur l'opération 68 – Maison Médicale.

Monsieur le Maire propose en synthèse d'inscrire la décision modificative suivante au budget communal :

Section d'investissement : Dépenses

- Opération 23 – Travaux voirie, article 2315 ..... - 360,58 €

Section d'investissement : Dépenses

- Opération 71 – Matériels salle d'activités, article 2158 ..... + 360,58 €

Section d'investissement : Dépenses

- Opération 23 – Travaux voirie, article 2315 ..... - 50 837,68 €

Section d'investissement : Dépenses

- Opération 68 – Maison médicale, article 2313 ..... + 50 837,68 €

Section d'investissement : Dépenses

- Opération 67 – Place du Clos, article 2313 ..... - 170 000,00 €

Section d'investissement : Dépenses

- Opération 68 – Maison médicale, article 2313 ..... + 170 000,00 €

Section d'investissement : Dépenses

- Opération 61 – Salle d'activités, article 2313..... - 42 988,23 €

Section d'investissement : Dépenses

- Opération 68 – Maison médicale, article 2313 ..... + 42 988,23 €

Section d'investissement : Dépenses

- Opération 68 – Maison médicale, article 2313 ..... + 50 000,00 €

Section d'investissement : Recettes

- à l'article 021 – Virement de la section de fonctionnement ..... + 50 000,00 €

### Section de fonctionnement : Dépenses

- à l'article 023 – Virement à la section d'investissement .....+ 50 000,00 €
- à déduire de l'article 022 – Dépenses imprévues .....- 50 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède aux vote : 2 voix « Contre » (Mme BERTHOLIER Sophie et M. RASO Laurent), Aucune abstention, 14 voix « Pour ».

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à la majorité d'inscrire la décision modificative au budget communal.

### 7. REALISATION D'UN EMPRUNT POUR L'AMENAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de réaliser la demande d'emprunt auprès des organismes bancaires de 100 000 €, si possible d'une durée de 15 ans, pour l'aménagement de la Maison de santé, conformément à l'inscription budgétaire votée le 14 Mars 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, procède aux vote : 2 voix « Contre » (Mme BERTHOLIER Sophie et M. RASO Laurent), Aucune abstention, 14 voix « Pour ».

Mme BERTHOLIER Sophie précise les raisons de mon vote.

« Le projet d'une maison médicale sur Héricy est opportun sur notre commune pour un grand nombre de raisons (amélioration du confort de vie de nos concitoyens, projet de proximité, vieillissement de la population, formule « attractive » pour les professionnels de santé etc...). Une maison médicale est un Vrai projet de village.

Or, d'une part aucune concertation au sein du conseil n'a eu lieu à ce sujet, ni sur le choix du lieu, décidé de façon unilatérale, (courant l'été 2012), ni sur le financement du projet, actuellement en suspens, à 5 mois de l'installation éventuelle de professionnels.

On peut également regretter que les professionnels de santé d'Héricy n'aient pas été informés de ce projet, en amont. Par ailleurs, ce type de réalisation mérite une étude de faisabilité préalable (validation de l'opportunité, carte médicale locale, évaluation du coût prévisionnel etc...). Il n'en a pas été fait. Pour ces différentes raisons, déjà abordées en conseil, je vote contre la demande d'emprunt et le transfert de dépenses

Pour finir, ainsi que je le précisais aux personnes présentes lors de la convocation du Conseil Municipal du 6 Août, je regrette que cette décision, lourde de conséquences financières pour la commune (emprunt : 100 000 euros + « transfert » de dépenses de + de 300 000 euros, soit un total de plus de 400 000 euros), soit prise pendant une période estivale, (lors du conseil du 6 Août le quorum n'était pas atteint) ».

A la majorité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à négocier le prêt et la date de mise à disposition de celui-ci.

## 8. VITRIFICATION DES PARQUETS DE L'ECOLE PRIMAIRE.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de prendre une délibération pour permettre la vitrification des salles de l'école primaire. Monsieur le Maire rappelle que ces parquets font partie du patrimoine de cette école, et n'ont jamais reçu un traitement permettant d'augmenter de manière significative la durée de vie de ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition à l'unanimité.

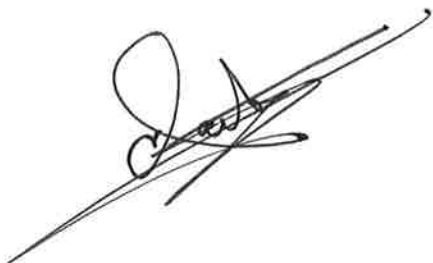
## 9. QUESTIONS DIVERSES

- Mme JAMET Michèle annonce qu'il reste de la place pour le voyage à Londres organisé le weekend du 11 novembre 2013. Monsieur le Maire lui demande d'améliorer la communication portant sur l'organisation de ce séjour en diffusant cette information sur le site de la commune et sur le panneau lumineux avec Monsieur STREIFF.
- Monsieur le Maire signale qu'un nouveau propriétaire a repris l'ex bar « La Croisette ».
- Monsieur le Maire signale la réalisation de jeux pour enfants dans le lotissement des Latteux. Monsieur LE DROUMAGUET Christophe précise la nécessité de mettre en place des panneaux stipulant que ces jeux sont placés sous la responsabilité des parents.
- Monsieur le Maire signale la réalisation d'une peinture anti-tag sur le transformateur EDF du lotissement des Latteux : Celle-ci ouvre droit à une subvention pour la commune.

❖ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance

José MARTOS



Le Maire,

Jean-Pierre ROUSSEAU

